



Extrait du Ville de Plan de Cuques

<https://plandecuques.fr/canal-de-marseille>

Canal de Marseille

- Actualités - Autres informations -



Date de mise en ligne : mercredi 31 mai 2017

Copyright © Ville de Plan de Cuques - Tous droits réservés

Chaque année, la Société Eau de Marseille Métropole lance une campagne de prévention sur les risques d'accident dans le canal de Marseille.

Si aucun accident mortel n'a été à déplorer depuis 12 ans, cet ouvrage peut s'avérer très dangereux. C'est pourquoi il est interdit de s'y promener et bien entendu de s'y baigner.



D'une longueur de 174 km entre la Roque d'Anthéron et La Ciotat, le canal de Marseille permet la distribution de l'eau potable dans la région. Il traverse le territoire de 23 communes, parfois dans des zones urbanisées.

Une campagne de prévention

Dans tous les endroits sensibles car proches des habitations, la métropole Aix-Marseille Provence, propriétaire de l'ouvrage, et la Société Eau de Marseille Métropole sécurisent le périmètre : grillages, portails, panneaux, barrières, gardiennage.

Affiches, clip vidéo et dépliants sont diffusés auprès des mairies, des centres sportifs, des centres aérés, des associations, des écoles et des gestionnaires d'organisme HLM, afin de rappeler que toute activité est interdite sur le canal et ses abords.

Un courant fort, des berges glissantes Le canal de Marseille est animé d'un fort courant (1 mètre par seconde, soit la vitesse d'un homme qui se déplace en marchant), il est profond de plus de 2 mètres et ses parois pentues et glissantes empêchent toute remontée.



Dangers du Canal de Marseille